



Jugement des prudhommes cour d'appel

Par **welter**, le **20/08/2008** à **09:25**

Bonjour

J'ai en ce moment une demande d'appel (encore sans date de prévue) suite à une decision des Prudhommes.

Ma demande :

Puis je formuler une demande reconventionnelle concernant bien sûr le même contrat de travail devant la cour d'appel.

Si oui, faut-il déjà faire cette demande ou attendre d'avoir la date de l'audience pour la transmettre avec mes conclusions.

Amicalement

RENE

Par **coolover**, le **20/08/2008** à **11:05**

Le nouveau code de procédure civile interdit en principe les demandes nouvelles en appel (Art. 564, NCPC).

Cependant, les demandes reconventionnelles sont effectivement recevables à la condition qu'elles présentent un lien suffisant avec la demande de la partie adverse (Art. 567, NCPC).

Il faut donc que tu vérifies qu'il y a bien un lien entre la demande faite en appel et celle que tu veux faire.